



PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

CANANGA ESSENCE

Fournisseur PCW

Référence : CANANGA ESSENCE

1 - DONNEES TECHNIQUES

<i>Nom botanique :</i>	Cananga odorata
<i>Description :</i>	L'huile essentielle de Cananga est obtenue par distillation à la vapeur d'eau des fleurs de Cananga odorata
<i>Application :</i>	Parfums / Cosmétiques / Arômes
<i>Utilisation de la substance / mélange :</i>	Usage industriel seulement
<i>Origine MP :</i>	100% Naturelle (source Végétale)
<i>Taux d'utilisation max. recom. :</i>	-
<i>I.N.C.I. :</i>	Cananga odorata flower oil
<i>Solubilité dans l'eau :</i>	Non

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

<i>Pouvoir rotatoire en ° :</i>	[-30 ; -15]
<i>Point d'ébullition en °C :</i>	-
<i>Point éclair en °C (coupelle fermée) :</i>	96
<i>Taux peroxides mmol/l :</i>	-
<i>Indice de réfraction n (20/D) :</i>	[1.495 ; 1.505]
<i>Odeur :</i>	Florale
<i>Couleur :</i>	Jaune pâle à jaune brun
<i>Aspect :</i>	Liquide
<i>Densité 20/20°C :</i>	[0.906 ; 0.923]

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

<i>Reg. 1223/2009 & mod. :</i>	Voir certificat
<i>Allergènes SCCNFP List :</i>	Voir certificat
<i>IFRA :</i>	Restricted (49th Am.)
<i>Statut kosher :</i>	Certifié
<i>Statut Hallal :</i>	Produit se conformant aux préceptes religieux
<i>CMR (Reg. 1223/2009/CE) :</i>	Voir certificat
<i>AFNOR / ISO :</i>	/
<i>CAS N° :</i>	68606-83-7 ; 93686-30-7 ; 83863-30-3 ; 8006-81-3

CANANGA ESSENCE

Tests animaux : Ce produit n'a pas été testé sur les animaux

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) Substance aromatisante naturelle

:

Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.

Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : Ne provient pas / ne contient pas d'OGM

Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE) : -

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 3301 29 41 00

Tunnel codes ADR : E

Durée de conservation : 18 mois, gardé selon les conditions de stockage.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Cananga oil), 9, III

Transport Maritime IMDG : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Cananga oil), 9, III

Polluant Marin :

Transport Aerien IATA : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Cananga oil), 9, III

CANANGA ESSENCE

LEGISLATION :

TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
IECSC (China) : Listé
FEMA : 2232
EPA N° : 182.20
EINECS (EU) : 281-092-1 ; 297-681-1
ECSI (Taiwan) : Listé
COE (Council of Europe) : 103
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
ECL (Corée du Sud) n° : KE-27377
ENCS (Japan) n° : Non listé
ISHL (Japan) : 11-(1)-50, 11-(1)-49, 11-(1)-48, 11-(1)-51
NEPA (China) : CB6268529
C.A.S : 68606-83-7 93686-30-7 83863-30-3 ; 8006-81-3

Étiquetage :



AH1 Danger par aspiration 1

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2

EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2



REP2 Toxicité pour la reproduction 2

SC12 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1 Sensibilisation cutanée 1



H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P301+P310+P331 - En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.